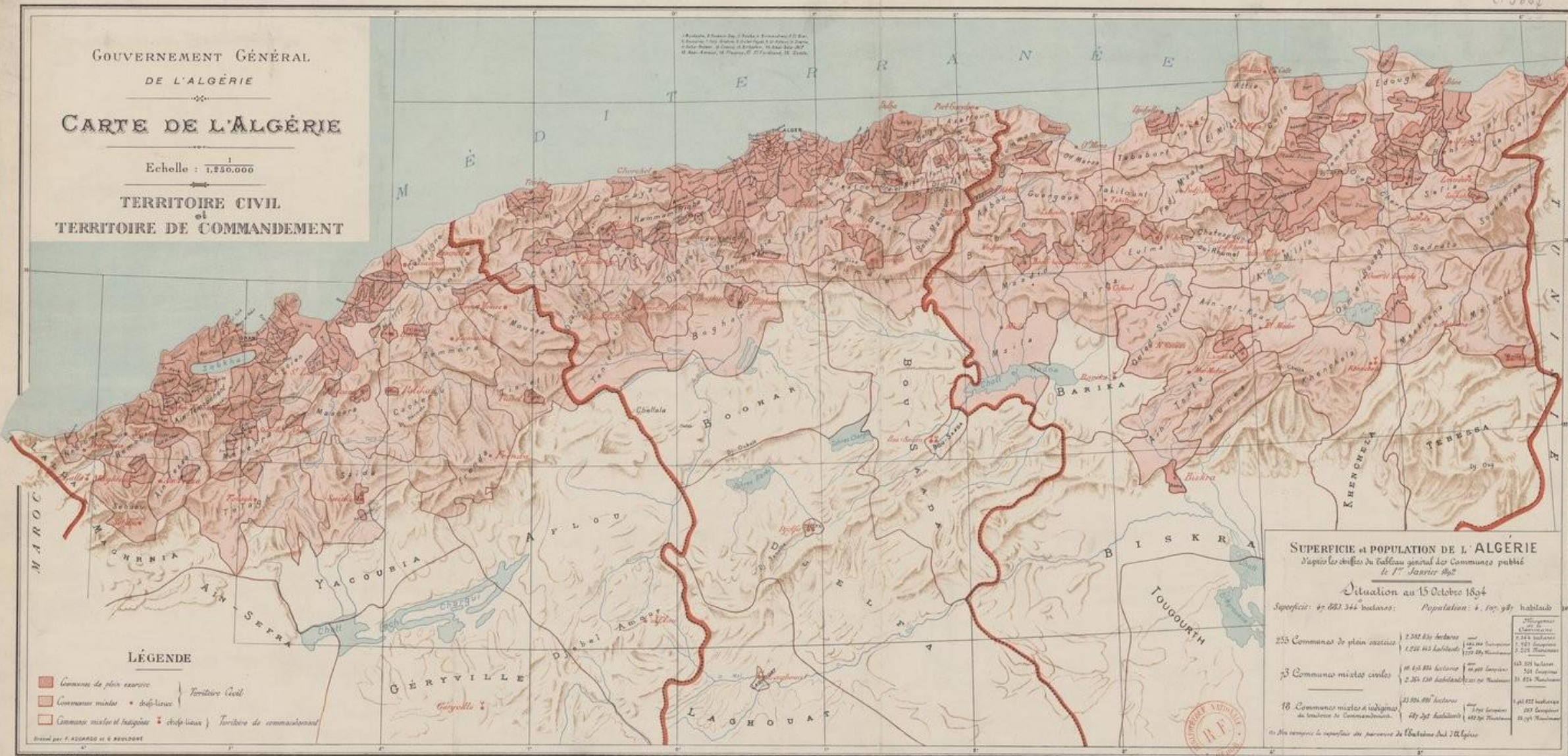


GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
DE L'ALGÉRIE
CARTE DE L'ALGÉRIE

Echelle : 1:850.000

TERRITOIRE CIVIL
TERRITOIRE DE COMMANDEMENT



LÉGENDE

- Communes de plein exercice
 Communes mixtes « chefs-lieux »
 Communes mixtes et indigènes « chefs-lieux »
- } Territoire Civil
 } Territoire de commandement

Dressé par F. ASSIARD et G. BRUNELLE

LITH. A. JOURDAN ALGER

SUPERFICIE et POPULATION DE L'ALGÉRIE

d'après les chiffres du tableau général des Communes publié
le 1^{er} Janvier 1892

Situation au 15 Octobre 1894

Superficie : 67.683.344 hectares Population : 4.107.987 habitants

253 Communes de plein exercice	2.582.836 hectares	1.226.145 habitants
33 Communes mixtes civiles	10.451.854 hectares	2.364.130 habitants
18 Communes mixtes et indigènes	21.806.654 hectares	487.987 habitants

On doit comprendre la superficie des parcs de l'Algérie dans ces chiffres

1954 : 984 000 Français ; 8,5 millions de « Français musulmans »

« La société colonisée frappe, d'abord, par deux faits : sa supériorité numérique écrasante et la domination radicale qu'elle subit ; majorité numérique, elle n'en est pas moins une minorité sociologique »

Balandier, Georges. « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 110, no. 1, 2001, pp. 9-29

Sénatus-consulte du 14 juillet 1865

Art 1er : L'indigène musulman est français, néanmoins il continuera à être régi par loi musulmane.

(...)

Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français ; dans ce cas, il est régi par les lois civiles et politiques de la France.

Décret du 24 octobre 1870 (Décret Crémieux)

Article unique : Les Israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français ; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française (...)

Loi du 26 juin 1889

Art 1er (...) Sont Français :

- 1° Tout individu né d'un Français en France ou à l'étranger (...)
- 2° Tout individu né en France de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue
- 3° Tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né
- 4° **Tout individu né en France de parents étrangers et qui, à l'époque de sa majorité, est domicilié en France, à moins que dans l'année qui suit sa majorité, telle qu'elle est réglée par la loi française, il n'ait décliné la qualité de Français et prouvé qu'il a conservé la nationalité de ses parents (...)**
- 5° Les étrangers naturalisés

Population rurale/population urbaine

Année	Taux d'urbanisation des « non musulmans »	Taux d'urbanisation des « musulmans »
1926	78 (sur 833 000)	14 (sur 5 millions)
1936	83 (sur 946 000)	18 (sur 6,2 millions)
1954	88 (sur 984 000)	24,5 (sur 8,5 millions)

Source : Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962)*, Paris, INED, 2001, p. 272

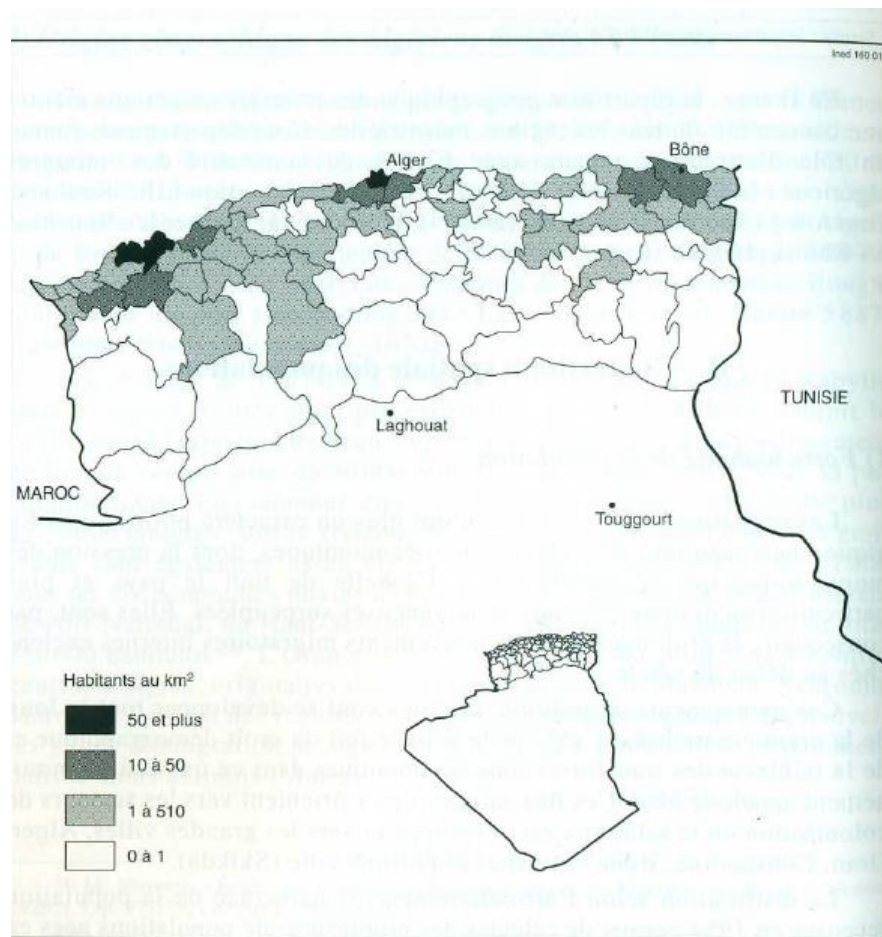


Figure 1A. – Répartition de la population européenne (1960)

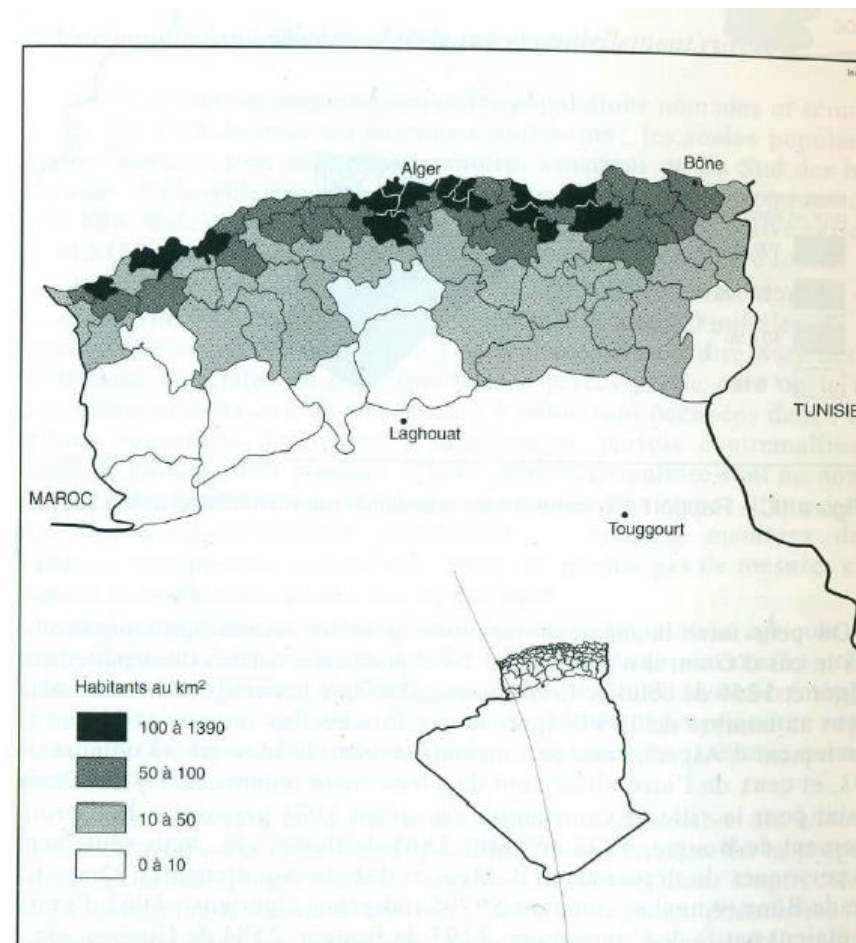


Figure 1B. – Répartition de la population musulmane (1960)

Tableau de la population active et des catégories socio-professionnelles, 1954

CSP	Non-musulmans		Musulmans	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Chefs d'exploitation agricole	18 400	5,2	565 000	17,9
Aides familiaux	5 700	1,6	1 438 000	45,5
Salariés agricoles	8 400	2,4	571 000	18,1
Total agriculture	32 500	9,2	2 574 000	81,5
Artisans et petits patrons	20 000	5,6	30 000	0,9
Commerçants	30 200	8,5	79 000	2,5
Industriels, professions libérales	18 500	5,2	11 000	0,4
Cadres et maîtrises	56 300	15,9	10 000	0,3
Employés	56 100	15,8	15 000	0,5
Ouvriers	92 800	26,2	258 000	8,2
Domestiques	17 300	4,9	42 000	1,3
Armée, police**	16 700	4,7	6 000	0,2
Chômeurs	14 100	4,0	133 000	4,2
Total secteur non agricole	322 000	90,8	584 000	18,5
Population active totale	354 500	100,0	3 158 000	100,0
* J. Breil, Le problème démographique des départements algériens, <i>Documents nord-africains</i>, n° 356, 4 juillet 1959. ** Non compris corps de troupe. Source : Statistique générale de l'Algérie.				

Source : Kamel Kateb, *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962)*, Paris, INED, 2001, p. 220

Echelle des revenus selon un rapport de 1955

Clas- ses	Effectifs	Activité	Revenus individuel moyen en francs
21	5 840 000 tous « musulmans »	Agriculture tradition- nelle	16 969
22	1 600 000 tous « musulmans »	Milieu urbain	46 000
Sous- total	7 440 000 sur 8 millions soit 93% des « musulmans »		
23	950 000 dont 510 000 « musulmans »	Salariés, artisans, petits et moyens commer- çants	89 789
24	595 000 dont 50 000 « musulmans »	Classes moyennes	187 394
25	15 000 dont aucun « musulman »	Classe aisée	1 160 000

**Revenu individuel moyen
annuel des « musulmans »
: 28 522 F**

**Revenu individuel moyen
annuel des Français
d'Algérie : 159 460 F**

Soit un rapport de 1 à 5,6

Source : Daniel Lefeuvre, « Les
pieds-noirs », in *La guerre d'Algérie,
1954-2004, la fin de l'amnésie*,
Mohammed Harbi et Benjamin Stora
(dir.), Paris, Robert Laffont, 2004, p.
271